



Conseil Municipal du lundi 27 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept février à dix-huit heures et quarante-quatre minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 13 février 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ange MUSSO, Maire.

Président : M. MUSSO

Secrétaire de séance : Mme VERGOS

***Membres présents :***

---

Ange MUSSO  
Richard NGUYEN VAN NUOI  
Nicole LE TIEC  
Jacques ROUVIERE  
Michelle BROCHEN  
René SIMIAN  
Josiane VERGOS

Jean-Marc VIZIALE  
Jeanne MOGGIA  
Claude DEMAI  
Gilles ROMANI  
Nathalie FEVRE  
Gabriel GOZZO  
Florian TOCANIER

Ingrid FASS  
Christiane MARTEL  
Marie-Hélène TAILLARD  
Jean-Philippe FERAUD  
Régis DURAND.

***Membres absents et représentés :***

---

Christine LORENZINI  
Magali DUPRE-BARRY  
Sophie ROUSSEAU CHESNAUD.

Thierry JEAN donne procuration à Jean-Marc VIZIALE  
Frédéric MEYRIEU donne procuration à Ange MUSSO  
Christine DOURLET donne procuration à Michelle BROCHEN  
Flavia GIANNINI AUDDINO donne procuration à Nathalie FEVRE  
Julien GAZAIX donne procuration à Ingrid FASS

**OBJET : Actualisation des tarifs des concessions du cimetière communal**

***Monsieur le Maire expose :***

Par délibérations n°137/08 prise en date du 15 décembre 2008 et n°32/09 du 09 mars 2009, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des concessions du cimetière de la commune.

Il vous est proposé, par la présente délibération, de procéder à une actualisation de ces tarifs :

- Caveaux (50 ans) : - 2 places : 1 350,00 €
  - 4 places : 1 500,00 €
  - 6 places : 1 650,00 €
  - 8 places : 1 800,00 €
- Concessions pleine terre (15 ans) : 400,00 €
- Concessions pleine terre (30 ans) : 800,00 €
- Case Columbarium et Caverne (15 ans) : 250,00 €
- Case Columbarium et Caverne (30 ans) : 400,00 €
- Caveau de la Ville (15 ans) : 800,00 €
- Enfeu provisoire 1 an (dépositaire) : 100,00 €.

**Ceci étant exposé,**

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2223-15, R 2223-11,

**VU** loi n° 96-142 du 21 février 1996,

**VU** la circulaire n°74-434 du 09 Août 1974,

**VU** les délibérations n°137/08 du 15 décembre 2008 et n°32/09 du 09 mars 2009 portant tarification des concessions du cimetière communal,

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

## **DECIDE**

**ARTICLE UNIQUE** : D'adopter les tarifs ci-dessus proposés pour être applicables à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2023.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte la délibération présentée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301034-20230227-DEL2023\_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2023

Affichage : 07/03/2023

Le Maire, Ange MUSSO



**LE MAIRE**  
Ange MUSSO



LA SECRETAIRE DE SEANCE  
Josiane VERGOS

